

Les camps de Jales (1790-1792), épisodes contre- révolutionnaires ?

François de Jouvenel



Édition électronique

URL : <http://ahrf.revues.org/1498>

DOI : 10.4000/ahrf.1498

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études
robepierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2004

Pagination : 1-20

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

François de Jouvenel, « Les camps de Jales (1790-1792), épisodes contre-révolutionnaires ? », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 337 | juillet-septembre 2004, mis en ligne le 15 septembre 2007, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ahrf.revues.org/1498> ; DOI : 10.4000/ahrf.1498

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

Tous droits réservés

Les camps de Jales (1790-1792), épisodes contre-révolutionnaires ?

François de Jouvenel

- 1 Les « camps de Jales » désignent des rassemblements d'hommes en armes dans la plaine de Jales aux confins des départements de l'Ardèche et du Gard entre 1790 et 1815. Analysés dans leur continuité historique, ils apparaissent comme la mise en place progressive de la Contre-Révolution dans le sud-est de la France. Cette vision est celle qui structure les interprétations données aux camps de Jales par une historiographie influencée par l'ouvrage de Firmin Boissin, journaliste catholique de la fin du XIXe siècle ². Les mouvements de défense du catholicisme contre le protestantisme puis contre la Constitution civile du clergé seraient le creuset du mouvement contre-révolutionnaire qui se manifeste clairement lors du troisième camp en 1792 (conspiration de Saillans), puis en 1795, en 1815, et de manière générale au cours du XIXe siècle. Cette lecture des camps de Jales, présentée notamment dans l'ouvrage de Gwynne Lewis ³, est soutenue par des éléments de sociologie politique qui permettent d'expliquer que les terres du Bas-Vivarais et de la Lozère dussent être des régions porteuses d'une opposition aux terres protestantes plus bourgeoises, plus riches et plus révolutionnaires du Gard ⁴. Les camps de Jales constitueraient donc les étapes de maturation de mouvements contre-révolutionnaires en germe dans la structure géographique, sociale et religieuse des pays concernés.
- 2 Cet article se propose de revenir sur cette vision des camps en replaçant les événements, et donc leur lecture, dans un cadre géographique et chronologique plus modeste qui permette de redonner épaisseur aux motivations des acteurs. Nous tâcherons de montrer que le succès des trois premiers camps résulte avant tout de problématiques locales que leur inscription dans la « Contre-Révolution » tend à simplifier.
- 3 Après avoir retracé brièvement le déroulement des trois camps, nous reviendrons sur l'interprétation classique de ces rassemblements comme mouvements de défense d'un catholicisme menacé par les protestants pour montrer qu'elle ne suffit pas à expliquer l'ampleur des mobilisations. Celles-ci doivent aussi leur succès à leur inscription dans des

luttons politiques locales que les camps cristallisent et radicalisent jusqu'à l'épisode de guerre civile qu'est la conspiration de Saillans en juillet 1792.

- 4 Le premier camp intervient le 18 août 1790 et réunit plus de vingt mille hommes, des gardes nationaux et des représentants des municipalités du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche. Organisé principalement par Louis-Bastide de Malbosc, maire de Bérias, commune où se situe la plaine de Jalès, ce rassemblement visait à un grand regroupement des forces catholiques destiné à impressionner les protestants à un moment où les massacres de Nîmes avaient ravivé les querelles religieuses⁵. L'analyse des archives donne cependant à penser que l'affluence à ce rendez-vous résulte en grande partie de son ambiguïté : présenté comme une nouvelle fédération, il attire des forces bien plus larges que celles qu'aurait réunies une manifestation catholique.
- 5 Condamnés par le département de l'Ardèche puis par l'Assemblée nationale, les responsables de ce premier camp continuent cependant leurs activités et cherchent à rendre pérenne l'organisation d'un comité de Jalès. Celui-ci participe à la mise en place de ce que l'on appelle le « deuxième camp de Jalès » qui consiste en une réaction armée aux « échauffourées d'Uzès » qui avaient mis aux prises protestants et catholiques les 13 et 14 février 1791. Une centaine de catholiques d'Uzès se réfugient dans les villages des alentours de Jalès. Des gardes nationaux s'organisent pour créer un cordon militaire destiné à les défendre de prétendues menées protestantes. La plaine de Jalès apparaît comme le point de rendez-vous central d'environ dix mille hommes, mais, suite à l'interdiction du camp prononcée par le directoire du département, les membres du comité ne se montrent pas. La désorganisation est totale. Lorsque les troupes du Gard arrivent pour disperser le rassemblement, elles ne trouvent, le 22 février, que quelques traînards.
- 6 Le troisième camp se tient plus d'un an après, en juillet 1792. Dans l'intervalle, les tensions se sont accrues des tentatives d'application de la Constitution civile du clergé, des problèmes financiers des administrations et de la situation de crise économique. Au printemps 1792, le Vivarais et le Gard connaissent les violences de la « guerre des châteaux » qui contribue à renforcer la peur puis la colère des opposants au nouveau régime. En juillet, le comte de Saillans déclenche une opération militaire destinée à allumer le foyer de la Contre-Révolution dans le Midi. Cette tentative insurrectionnelle, préparée par les émigrés de Coblenze et les successeurs du comité de Jalès, tourne court : déclenchée malgré les instructions des émigrés, ne parvenant pas à obtenir les soutiens populaires qu'elle escomptait, l'entreprise réunit environ dix mille hommes qui s'emparent du château de Bannes, mais se dispersent vite sous la pression des forces patriotes. L'échec de l'insurrection entraîne une répression marquée par des violences.
- 7 Firmin Boissin, dans ses *Camps de Jalès*, publié en 1885, attribue la tenue des deux premiers camps aux menaces pesant sur la religion catholique face auxquelles les habitants du Bas-Vivarais ont réagi avec d'autant plus de force que ces hommes aux « croyances immuables [...] connaissaient les ravages et les excès commis quatre-vingts ans auparavant dans la contrée même de Jalès »⁶. Les camps sont la réponse des catholiques aux menaces protestantes. Le premier ne serait ainsi, d'après l'auteur, que la réponse unanime et pacifique des catholiques ardéchois face au massacre de Nîmes qui est comparé à la Michelade de 1567 tandis que le second manifesterait la colère des catholiques face à la Constitution civile du clergé, stimulée par les nouvelles des vexations dont étaient victimes les catholiques d'Uzès. Cette lecture des événements pousse à considérer que les traductions politiques des camps sont issues de comportements dictés

par les croyances religieuses. Celles-ci, premières dans la mobilisation des hommes, éclipsent alors toute autre lecture de l'événement.

- 8 Le 18 août au matin, entre vingt et quarante-cinq mille hommes se retrouvent dans la plaine de Jalès, maires, officiers municipaux et surtout gardes nationaux venus avec leurs insignes et drapeaux ⁷. Le procès-verbal rédigé à l'issue de la journée par le comité fédératif de Jalès indique que l'armée s'est rangée en ordre de bataille dans une « harmonie vraiment patriotique » pour adresser ses vœux à l'Être suprême et entendre la messe ⁸. Tous prêtent ensuite le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir la Constitution établie par l'Assemblée nationale, de protéger conformément aux lois la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et des subsistances, de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité ⁹. Jusque là, rien ne distingue ce rassemblement d'une fédération normale : les corps constitués ont approuvé la réunion, le discours du général du camp a appelé à la « confraternité », le serment ne mentionne pas la religion. L'état-major de la fédération se retire ensuite dans le château avec certains représentants des gardes nationales et des municipalités. Le comité de Jalès, au nom de la fédération, vote six résolutions qui concernent les affaires de Nîmes ¹⁰ et confèrent au camp une orientation de défense du catholicisme qu'il n'avait pas prise jusque là. Enfin, le comité se déclare permanent pour constituer le lien de l'armée fédérative ainsi qu'un centre de pétitions et de conciliation ¹¹.
- 9 Le vote des six résolutions sur l'affaire de Nîmes est clairement dicté par des considérations religieuses, mais il intervient après qu'une grande partie des hommes sont partis et ne réunit que ceux qui ont effectivement vu le camp comme un rassemblement de défense des catholiques menacés. Les résolutions votées ne sauraient représenter l'opinion des milliers de participants comme voudrait le faire croire le comité. D'ailleurs, de nombreuses lettres et arrêtés de municipalités ou des gardes nationales présentes le 18 août improuvent très rapidement les décisions prises à la fin de la journée ¹².
- 10 Il convient aussi de nuancer l'aspect menaçant de ces décisions qui ne semblent pas destinées à rallumer les guerres de religion. Les six résolutions n'appellent pas à une lutte contre les protestants, mais cherchent à rétablir à Nîmes une justice dont les membres considèrent qu'elle a été bafouée au nom de l'antagonisme religieux. Les membres de Jalès s'estiment en droit de fonder un comité permanent qui vise à la défense du catholicisme parce que celui-ci lui paraît menacé. Le comité en devenant permanent constitue une sorte de comité de vigilance, de "lobby" catholique. Reste à savoir quels moyens il est prêt à déployer pour faire entendre ses revendications. Il est clair que certains des gardes présents le 18 août étaient prêts à la force pour faire respecter les « droits » des catholiques, mais ceux-là restaient une minorité, y compris lors de la prise des six résolutions qui résulte de négociations entre cette frange avancée (représentée notamment par la fédération d'Uzès [¹³]) et les plus modérés.
- 11 Ainsi, le premier camp de Jalès réunit environ vingt-cinq mille hommes sur une ambiguïté dont chacun perçoit la coloration confessionnelle, sans que celle-ci soit pour autant assez claire pour en chasser les protestants ou catholiques modérés. Il donne lieu à des arrêtés pris par une petite frange des participants, elle-même divisée entre une minorité radicale encline aux actions violentes face aux protestants et une majorité du comité dont les ambitions ne sont pas très claires, mais qui s'oppose à toute manœuvre illégale.

- 12 L'identité religieuse du camp ne suffit pas à épuiser la signification de l'événement et une lecture qui s'y cantonnerait serait donc réductrice. D'ailleurs, les premières réactions qu'entraîne ce camp ne se focalisent pas sur ses aspects religieux ou confessionnels. Les autorités qui le condamnent ne lisent dans l'événement que les éléments qui contredisent la loi (le comité devient permanent) sans interpréter officiellement le fond des revendications ¹⁴. L'insistance sur la coloration religieuse du camp est le fait de polémistes comme celui du *Courrier d'Avignon* qui qualifie le camp de contre-révolutionnaire en associant ce caractère à la défense du catholicisme ¹⁵. Cette identification que l'on retrouve très tôt dans certains milieux - minoritaires, y compris chez les protestants ¹⁶ - provoque la rage des membres du comité de Jalès qui cherchent par tous les moyens à prouver leur attachement, semble-t-il sincère, à la Révolution ¹⁷. Le premier camp de Jalès, caractérisé par les ambiguïtés sur lequel il s'était construit, n'est considéré comme le signal du réveil des guerres de religion que par des minorités qui exploitent les craintes que suscitent les vieux antagonismes.
- 13 La parution au mois d'octobre 1790 d'un texte intitulé « Manifeste et Protestation de cinquante mille Français fidèles, armés dans le Vivarais pour la cause de la Religion et de la Monarchie contre les usurpations de l'Assemblée se disant nationale » contribue à faciliter l'équation entre la défense du catholicisme et la Contre-Révolution et à faire glisser le camp de Jalès dans cette dernière ¹⁸. Le manifeste associe la défense de la religion à celle de la monarchie absolue et attribue donc à l'armée fédérative de Jalès une ambition réactionnaire qu'elle était loin d'avoir eue ¹⁹. Le texte s'ouvre sur le constat que la Révolution favorise les protestants, tandis qu'elle bannit les catholiques, et fonde son refus de la Révolution sur des critiques qui mêlent habilement politique et religion et s'ancrent dans les antagonismes confessionnels ²⁰. Le manifeste diffusé dans le Vivarais réactive les peurs qui ont pu favoriser le regroupement de Jalès et leur associe un corps de doctrine clairement contre-révolutionnaire. Il n'est pas évident de savoir quel a pu être l'impact d'une telle brochure, mais elle marque la naissance de l'idéologie contre-révolutionnaire en Vivarais et ancre celle-ci dans la défense d'un catholicisme menacé par les protestants.
- 14 L'obligation de prêter le serment à la Constitution donne vigueur au discours contre-révolutionnaire fondé sur l'antagonisme confessionnel. Mais, le deuxième camp de Jalès vise à protéger des catholiques qui se sentent menacés par d'utopiques fanatiques protestants et ne se dirige pas officiellement contre la décision du serment, ni contre l'Assemblée nationale. Par ailleurs, comme lors du premier camp, les attroupements ne réunissent pas uniquement les légions catholiques les plus intransigeantes, mais une très grande partie des gardes nationales du sud du Vivarais qui se sont mobilisées au son du tocsin, sans toujours savoir quel était l'objet des rassemblements avant d'arriver sur les lieux. Ainsi, à Saint-Ambroix, les gardes nationaux sont présentés par les commissaires d'Aubenas comme très excités et fanatisés, mais, lorsqu'il s'agit d'élire un général, ils en choisissent un, reconnu pour ses sentiments patriotes et pour sa modération ²¹ : les factieux que l'on entend appeler à la guerre religieuse et parfois exprimer leurs vœux du retour des Princes ne constituent donc qu'une minorité, y compris dans cette foule en grande partie rassemblée en réaction aux événements d'Uzès et donc sur des mots d'ordre confessionnels.
- 15 La foule s'est rassemblée par réflexe communautaire face à une menace mal identifiée et elle se sépare en se rendant compte de l'inanité des craintes qui l'avaient constituée. Dans sa majorité, elle ne cherche pas à ressusciter les guerres de religion, mais elle est

attentive à ne pas en être la victime si elles tendaient à se réveiller. Les rassemblements de Jales apparaissent ainsi essentiellement défensifs et ne sont pas l'expression d'un catholicisme réactionnaire et agressif même si celui-ci a des représentants, très minoritaires, qui tentent sans résultat de diriger le mouvement et de lui donner un sens politique.

- 16 Si les premiers camps ne peuvent se résumer à des manifestations confessionnelles, peut-on alors les considérer comme des étapes de maturation de la Contre-Révolution dans le sud de la France ? Si la défense d'une religion menacée, prétexte des camps ne suffit pas à les expliquer, ne fait-elle pas partie d'un ensemble plus vaste de refus des transformations révolutionnaires ? La réponse à une telle question peut passer par l'étude des rapports entre les fédérés et les nouveaux pouvoirs qui incarnent le cours révolutionnaire.
- 17 Le premier camp de Jales regroupe plus de vingt mille participants sur un programme flou. Les lettres d'invitations avaient été envoyées selon deux logiques, l'une géographique et l'autre idéologique ou confessionnelle. Alors que Malbosc, l'initiateur du mouvement cherche à fédérer les forces catholiques de la région, Rivière de Larque, procureur syndic du district de Largentière s'empare du projet au mois de juillet 1790, et cherche à transformer le camp de Jales en une fédération des municipalités du district, peut-être pour manifester aux autorités supérieures son patriotisme et aux municipalités son pouvoir. Si rien ne permet d'affirmer que l'idée d'un camp fédératif est lancée par Malbosc par ambition personnelle, pour Rivière de Larque la réunion du 18 août est d'autant plus importante que le nombre de districts du Vivarais doit être réduit de sept à trois et que son poste de procureur syndic est donc remis en cause ²². Le camp de Jales se transforme sous son impulsion en une réunion des citoyens actifs du district et apparaît ainsi comme une vaste entreprise de campagne électorale.
- 18 Si le camp de Jales peut être instrumentalisé par Rivière de Larque en vue des prochaines élections, il est aussi au cœur de conflits de pouvoirs entre les municipalités et le district et permet ainsi de définir leurs relations par un rapport de force. Le 18 août, après le discours du général du camp, intervient le premier véritable incident de la journée qui éclate entre Rivière de Larque et Malbosc à propos du serment des gardes rassemblés que tous deux s'estiment à même de recevoir. Le conflit de préséance est ici important parce qu'il est destiné à fixer les rapports entre les différents pouvoirs qui se retrouvent pour la première fois ensemble devant la foule des citoyens. C'est d'ailleurs selon cette optique que Rivière de Larque en rend compte lorsqu'il présente ses dissensions avec le maire de Berrias comme le résultat d'une mésentente sur le rôle du district : pour Malbosc ainsi que pour les maires et officiers municipaux qui le soutenaient, le district aurait dû rester passif, notamment parce que les municipalités ne doivent pas lui être subordonnées, celui-ci n'ayant d'utilité que pour la répartition des impôts ²³. Pour Malbosc et ses pairs, le rôle du district serait purement administratif tandis que celui des municipalités serait politique. Il n'y a pas de relation de pouvoirs entre ces deux instances, mais seulement une répartition des tâches à observer. Cette dissension, si elle résulte pour une très large part d'animosités et d'ambitions personnelles, n'en est pas moins importante parce que chacun des protagonistes estime incarner la légalité : Malbosc considère que le district sortirait de ses attributions en recevant le serment tandis que le procureur syndic du district juge l'attitude de Malbosc séditeuse ²⁴. Le camp, qui réunit de très nombreux délégués des corps municipaux, commence donc par un rapport de force destiné à déterminer la base sur laquelle s'établiront les relations verticales de pouvoir. D'ailleurs,

les maires et officiers municipaux sont prêts à se réunir pour délibérer sur les droits du district comme si ceux-ci ne pouvaient qu'émaner de la volonté des citoyens assemblés ²⁵.

- 19 Cette réunion ne peut cependant pas être confondue avec une réunion des citoyens actifs du district de Largentière et, si ses membres s'arrogent le droit de discuter des pouvoirs respectifs des municipalités et des districts, c'est sans aucune légitimité. Les hommes assemblés le 18 août sont en grande partie des délégués officiels des municipalités, mais ils ne sont pas pour autant de parfaits représentants de leurs communes. En effet, les municipalités, convaincues, quelle qu'en soit la raison, du bien-fondé du rassemblement, ont envoyé des hommes représentant non l'ensemble de la commune, mais sa majorité au pouvoir. Quant aux municipalités réticentes à l'envoi d'hommes dont la participation puisse ensuite être récupérée par les responsables d'un rassemblement aux objectifs douteux, elles n'y ont envoyé des hommes que poussées par des minorités qui veulent s'y rendre et qui finissent par y être envoyées, parfois accompagnées de quelques majoritaires ²⁶. Ainsi la plaine de Jalès n'accueille pas des représentants élus des paroisses, mais des délégués dont les orientations politiques dépendent du rapport de force des municipalités. Cet aspect est amplifié par le fait qu'une très grande partie des invitations a été envoyée à des maires ou officiers municipaux choisis par le comité de Malbosc, non pas uniquement selon une logique géographique, mais en fonction de leur susceptibilité à venir grossir une démonstration catholique ²⁷. Un grand nombre des fédérations présentes à Jalès ne sont pas issues du district de Largentière, beaucoup même ne sont pas du département mais de ceux du Gard et de la Lozère ; or, les délégués qui viennent de ces départements ne sont pas poussés par l'appel d'une fédération à laquelle rien n'aurait justifié leur présence, mais se rendent bien à un rassemblement confessionnel et militant. C'est parmi ces invités étrangers à toute logique géographique que l'on retrouve les hommes les plus déterminés à la lutte contre les protestants, au premier rang desquels se trouvent les fédérés d'Uzès.
- 20 Le premier rassemblement de Jalès est marqué par le flou des motifs qui président à sa mise en place, mais, malgré ou grâce à ce flou, chaque participant est à même d'interpréter l'événement au mieux de ses intérêts propres. De ce fait, le rassemblement du 18 août est essentiellement utilisé à des fins partisans par des minorités politiques qui pensent ou donnent à penser qu'elles manifestent leur force régionale à travers cette démonstration. Cette remarque est presque une évidence en ce qui concerne les minorités catholiques en pays protestant ou à sa frontière. Ainsi, les municipalités qui se trouvent les plus actives sont celles des pourtours de la plaine de Jalès bordée par des villages protestants ou celles qui sont dans un équilibre confessionnel instable comme Uzès par exemple.
- 21 Cependant, la diversité confessionnelle n'est pas seule à justifier une participation active au camp, les rivalités de personnes ou de clans à l'intérieur de chaque commune peuvent s'y substituer ou s'y ajouter. La ville de Joyeuse offre ainsi un bon exemple du rôle que le premier camp de Jalès a pu jouer au sein des rivalités locales.
- 22 Joyeuse se situe au sud du département de l'Ardèche, à une vingtaine de kilomètres au nord de la plaine de Jalès, et compte au début de la Révolution environ deux cent quatre-vingts feux et mille habitants ²⁸. Cette ville se caractérise très vite au cours de la Révolution par la radicalisation et la politisation des divisions issues pour la plupart de querelles de personnes. Dussargues, maire au moment du premier camp de Jalès, avait réussi à s'emparer du pouvoir avec l'aide de Dusserre contre la noblesse traditionnelle. De fait, la nouvelle municipalité se présente comme très favorable au cours révolutionnaire

et ne manque pas une occasion de dénoncer les activités de ses opposants locaux comme contre-révolutionnaires et notamment celles de la famille la plus en vue du clan aristocrate, celle d'Allamel de Bournet, qui elle-même déteste Dussargues.

- 23 Les conflits qui se cristallisent dans la commune de Joyeuse autour de Jalès s'ancrent aussi dans les compétitions locales qui agitent, entre le printemps et l'automne 1790, toutes les villes moyennes : celles-ci cherchent à devenir les sièges des nouvelles administrations qui se mettent en place. Or, alors que l'obtention d'un chef-lieu apparaît à tous comme une source de profits importants, Dussargues ne déploie aucune énergie à faire valoir les droits de Joyeuse contre ceux de la ville de Largentière. Cette tiédeur du maire résulte probablement de sa crainte de voir élue une administration de district beaucoup plus modérée que celle de la ville de Joyeuse et de se trouver confronté dans sa propre ville à une administration concurrente et ennemie. Le manque d'entrain du maire est accentué par le fait qu'Allamel de Bournet espère bien obtenir un poste important dans la nouvelle administration du district. Pour dénoncer sa tiédeur dans la course à l'obtention du chef-lieu de district, les adversaires de Dussargues provoquent un chahut dans la ville. En réaction, celui-ci raye du nombre des citoyens actifs les responsables du désordre, Bayle et Brahic, que l'on retrouve ensuite dans les Joyeusains présents à Jalès.
- 24 Lorsque les invitations au camp de Jalès arrivent, la municipalité commence par refuser de s'y rendre en soupçonnant derrière le rassemblement les objectifs peu légaux de ses organisateurs. Cependant, le 17 août 1790, la veille du camp, une délibération du conseil municipal, accepte d'envoyer la garde nationale de la ville à Jalès avec les trois canons ²⁹. Ce revirement de la municipalité, à la dernière minute, semble indiquer que celle-ci, qui avait été la seule à envoyer une réponse négative au comité de Jalès, a dû être soumise à la pression de groupes qui l'ont conduite à changer d'avis. La municipalité cherche à limiter les effets de cette participation en sélectionnant les gardes nationaux pour que les plus opposés à la municipalité ne puissent pas se rendre en trop grand nombre au rassemblement et en tirer une force nouvelle ³⁰. Cependant, elle ne peut pas empêcher quelques personnalités comme Brahic ou Allamel de Bournet de se rendre à Jalès. Ce dernier joue un rôle actif et se retrouve parmi les députés envoyés à Montpellier ce qui signifie qu'Allamel de Bournet a réussi à Jalès à se créer une clientèle forte qui laisse bien présager de sa future élection au district du Tanargue. Toutefois, en attendant, il se trouve en proie aux accusations de Dussargues qui a, tout de suite après le camp, condamné les arrêtés et profite de l'occasion pour enjoindre à Bournet de démissionner de sa députation et de sa charge municipale au risque d'être poursuivi pour conspiration. Celui-ci, malgré l'annulation de la députation, finit par être rayé des listes des citoyens actifs le 9 octobre 1790 pour avoir refusé de démissionner de ses charges municipales ce qui l'élimine des votes pour le renouvellement des municipalités en novembre. Le département le rétablit néanmoins dans ses droits le 9 décembre et il a été auparavant, le 20 novembre, élu procureur syndic du district du Tanargue.
- 25 Les conflits de pouvoir permettent ici de nourrir le rassemblement de Jalès puisque la minorité de Joyeuse cherche à s'en servir et donc à s'y rendre. Le camp constitue aussi un moment de cristallisation des luttes politiques, et ce même à Joyeuse qui n'est pas soumise à une forte diversité confessionnelle.
- 26 Le deuxième camp apparaît répondre à l'événement concret des violences d'Uzès et manifeste donc *a priori* davantage que le premier les réactions immédiates des catholiques qui se sentent menacés. Néanmoins, le déroulement du camp, les mouvements de foules du mois de février 1791 se nourrissent aussi des rivalités locales qu'ils viennent amplifier.

- 27 Les foules du second camp de Jalès sont mobiles et, au sud du département de l'Ardèche comme au nord de celui du Gard, traversent de nombreux villages dans lesquels elles résident parfois quelque temps. Dans ces villages, les équilibres se trouvent menacés par ces troupes qui véhiculent, avec leurs armes, leurs opinions politiques et dictent leurs ordres aux municipalités élues. Durant le temps du second camp de Jalès, les villes et villages du sud de l'Ardèche n'obéissent plus aux pouvoirs nouvellement constitués, mais aux foules de passage.
- 28 En février 1791, et à la différence du premier camp, les gardes nationaux qui parcourent le Bas-Vivarais se sentent investis d'une mission immédiate de défense de leur département. Dès lors, les troupes qui se dirigent vers la frontière du département profitent de leur avancée pour s'assurer que les minorités protestantes des villes et villages de l'Ardèche ne puissent pas prendre les armes aux côtés de leurs coreligionnaires. Aux Vans, les réformés de la ville prennent presque d'eux-mêmes l'initiative de déposer leurs armes à la maison commune. Dans les autres lieux, on incite fortement les protestants à suivre cet exemple. Ainsi, à Vallon où les protestants et les catholiques sont en aussi grand nombre et vivent en bonne entente selon la municipalité, mille deux cents hommes de Jalès arrivent le 19 février et exigent le désarmement des réformés, qui se déroule dans le calme ³¹. Cette exigence du désarmement des protestants peut se heurter aux décisions de la municipalité : les troupes en armes désaisissent alors les pouvoirs en place et leur dictent leur conduite. Aux Vans, la municipalité défavorable au rassemblement de Jalès souhaiterait faire arrêter les porteurs de nouvelles tendances, mais elle n'ose pas par crainte de violences de la part des « fanatiques » de la ville, soutenus par les fédérés de passage qui campent dans la ville du 18 au 22 février. Une minorité catholique de la ville réussit même, grâce à la pression exercée par les légions armées, à se faire donner les armes des protestants par la municipalité qui, dans un premier temps, s'y opposait ³². Les hommes en armes qui parcourent le Vivarais viennent ainsi soutenir les efforts de minorités, ici confessionnelles, mais qui ont trouvé lors des élections une traduction politique.
- 29 Joyeuse dont la municipalité n'est pas protestante subit néanmoins les attaques des gardes nationaux. Dès le 18 février, la ville accueille des gardes qui accusent les élus de n'être pas patriotes et insultent le maire. Celui-ci est même mis en joue et menacé d'être pendu ³³. Il est ici bien évident que les luttes intestines ont resurgi avec d'autant plus de force que l'opposition à Dussargues trouvait dans les forces armées de Jalès les soutiens nécessaires pour faire entendre ses récriminations et laisser libre cours à ses rancœurs, y compris personnelles. D'ailleurs, la municipalité, dans sa délibération du 17 février, se plaint de ce que le district, installé à Joyeuse, fasse tout pour envenimer sa situation. Soutenus par les autorités du district du Tanargue, les fédérés de Jalès dictent leur comportement aux élus de la ville et Dusserre, colonel de la garde nationale avoue que : « si la garde nationale ne part pas pour Jalès, la municipalité et [lui seraient] massacrés ». En effet, les gardes nationales des environs enjoignent à celle de Joyeuse de se rendre sur la route d'Uzès, ce que celle-ci est contrainte de faire le 18 février. Pendant tout le temps que dure le second rassemblement de Jalès, les affrontements entre le district et la municipalité sont constants et donnent un cadre politique aux oppositions.
- 30 Durant ce second camp, si les tensions internes aux communautés sont fortes, les violences n'en demeurent pas moins canalisées et ne semblent pas provoquer de morts. D'ailleurs, au lendemain du camp, les communautés tentent parfois d'oublier leurs

discordes par des cérémonies réconciliatrices symboliques, comme aux Vans où un *Te Deum* réunit le maire et les autres personnalités qui ont sauvé la commune ³⁴.

- 31 Le second camp de Jalès est donc engendré par un mouvement de peur qui entraîne des réactions immédiates et incontrôlées de la part de certaines minorités catholiques. Les mouvements de foule qui en sont la traduction cherchent à protéger la communauté catholique menacée et se substituent pour ce faire aux pouvoirs constitués qui sont censés détenir les clefs du maintien de l'ordre. Celui-ci est pris en charge par des groupes d'habitants soutenus par la force armée et portés par la conviction que de leur action seule peut dépendre le salut. La minorité politique n'accepte pas de confier son destin aux dirigeants légaux qui ne peuvent pas, d'après eux, incarner la volonté générale des habitants, mais bien celui d'un clan adverse et parfois assimilé à l'ennemi, notamment quand la division politique calque la séparation confessionnelle. Le second camp de Jalès semble donc conduire le Bas-Vivarais au bord d'une guerre interne aux communautés d'habitants. Celle-ci se réveille sur des craintes religieuses, mais n'est rendue possible que par un manque d'acculturation politique qui empêche les habitants de se croire tenus par l'autorité des nouveaux pouvoirs élus. Si l'on se retrouve au bord de la guerre civile, c'est que le pouvoir est toujours considéré comme celui d'un parti et non comme une émanation de la volonté générale qui œuvrerait pour le bien commun ³⁵. Les responsables des nouveaux pouvoirs ont tendance eux-mêmes à se considérer comme des chefs de clans, comme le montre très clairement le conflit entre l'administration du district du Tanargue et celle de la municipalité de Joyeuse. Les seules instances politiques qui cherchent à se placer au-dessus des conflits partisans sont les instances les plus éloignées de la situation locale, à savoir le département et le pouvoir central qui apparaissent essentiellement préoccupés du maintien de l'ordre.
- 32 La question du maintien de l'ordre est semble-t-il première pour expliquer l'ampleur des manifestations de Jalès puisque ce sont des gardes nationaux, les principaux responsables de l'ordre public, qui prennent les armes de façon illégale. Dès lors que les forces censées le défendre divisent l'État, les responsables politiques se trouvent nécessairement confrontés à des prises de parti qui les éloignent de leur théorique impartialité. Les gardes nationales n'étant pas de simples instruments aux mains du pouvoir, elles incarnent des groupes de pression avec lesquelles les autorités élues sont obligées de compter. Ainsi, lorsque Dussargues prend la mairie de Joyeuse, il s'empresse de remanier la garde nationale pour y placer des hommes qui lui soient favorables et lorsque la municipalité se trouve aux prises avec ses ennemis de Jalès, ce sont probablement d'anciens responsables de la garde qui se lèvent contre le maire en place. Pour autant, le second camp de Jalès, qui manifeste les divisions des communautés d'habitants et confronte des partis armés, ne donne pas lieu à des violences contre les personnes. Il faut attendre un an et demi et la conspiration de Saillans pour que les conflits s'achèvent dans le sang.
- 33 La conspiration de Saillans n'apparaît pas comme la conclusion logique des deux premiers camps et l'on peut très bien considérer qu'il y a solution de continuité entre ces événements. Mieux connue, elle est aussi d'une lecture plus simple puisqu'elle se présente ouvertement comme contre-révolutionnaire, contrairement aux deux précédents camps ³⁶.
- 34 Claude Allier, curé de Chambonas, est devenu l'âme de la Contre-Révolution et le nouvel animateur du réseau issu du comité de Jalès. En février 1792, il se rend à Coblençe pour soumettre aux Princes un plan de soulèvement. Dès le 4 mars, les émigrés nomment

Conway pour prendre la tête de l'armée du Midi et lui adjoignent le comte de Saillans qui connaît bien le pays ³⁷. Sur l'incitation de Claude Allier qui l'assure pouvoir réunir immédiatement une armée de quinze à vingt-cinq mille hommes ³⁸, Saillans, impatient d'agir, refuse de se soumettre aux injonctions de Conway puis des Princes eux-mêmes ³⁹ et déclenche l'insurrection avec l'accord du comité de Jalès. Dès le 4 juillet, il entreprend le siège du fort de Bannes avec les mille cinq cents hommes déjà regroupés à Saint-André de Cruzières par Claude Allier. La citadelle capitule le 8 juillet : Saillans est maître de la plaine de Jalès et des communes avoisinantes, il multiplie les proclamations, fait sonner le tocsin pour appeler les paroisses voisines à le rejoindre, mais est vite obligé de reconnaître que ces appels n'ont aucun succès. De fait, le comte n'arrive à maintenir péniblement qu'une troupe de mille cinq cents à mille six cents hommes. En face, les départements de l'Ardèche et du Gard ont réussi à en mobiliser près de dix mille ⁴⁰.

- 35 La répression est menée, à partir du 11 juillet, conjointement par les forces de l'Ardèche et celles du Gard ⁴¹. La seule véritable bataille se déroule sur la montagne de Saint-Brès : les révoltés parviennent à maintenir leur position durant trois heures et l'emploi de l'artillerie est nécessaire pour les déloger ⁴². Alors que les forces patriotes ne comptent aucune victime, les hommes de Saillans qui sont rattrapés durant leur fuite sont massacrés. Le village de Saint-André, déserté par ses habitants, est entièrement brûlé par l'armée patriote ⁴³. Le 11 au soir, Saillans ne tient plus que le château de Bannes et les hameaux qui l'entourent. Le messenger qu'il envoie à l'armée de Saint-Ambroix est massacré par les patriotes ⁴⁴. Dans la nuit du 11 au 12 juillet, Saillans et ses hommes s'enfuient. Dès lors, les troupes s'attachent à retrouver les fuyards et tuent tous ceux qu'ils trouvent sans qu'il soit possible de déterminer le nombre des victimes ⁴⁵. Le Comte de Saillans lui-même est arrêté alors qu'il tente de passer en Lozère avec quatre de ses hommes. Ils sont conduits aux Vans par la troupe qui les a arrêtés, renforcée par les gardes nationaux des villages qu'ils traversent et de simples particuliers ⁴⁶. Aux Vans, la foule attend sur la place de Grave. Accueillis par des injures et des coups, les prisonniers, malgré les efforts déployés par les autorités, sont décapités. Les têtes sont promenées en ville sur des piques au chant du « ça ira ». La tête de Saillans fera même le chemin jusqu'à Largentière. D'autres prisonniers connaissent le même sort dans les jours qui suivent et selon le même rituel. Cette répression populaire ne concerne pas uniquement les complices avérés de Saillans. Ainsi, neuf prêtres arrêtés à Naves, mais dont on n'avait aucune preuve de la culpabilité, sont massacrés aux Vans le 14 juillet ⁴⁷.
- 36 Les élans populaires empêchent les pouvoirs constitués de mener une répression légale de la conspiration. Depuis le 6 juillet, l'affaire de Saillans occupe beaucoup les parlementaires de l'Assemblée nationale qui se tiennent au courant des évolutions de la situation ⁴⁸. Cette tentative contre-révolutionnaire alimente les discussions sur la « patrie en danger » votée le 11 juillet. Un décret d'accusation contre les conjurés est lancé le 18 juillet ⁴⁹. En réalité, très peu nombreux sont ceux qui subiront effectivement un procès. La plupart des responsables ont été victimes de la colère populaire ou ont réussi à s'enfuir ⁵⁰. Le département, lui, agit dans deux domaines : politique, par la destitution des administrations soupçonnées de n'avoir pas accompli leurs devoirs ; symbolique, par la décision de faire raser les châteaux de Bannes et de Jalès.
- 37 L'analyse de la conspiration de Saillans, ouvertement contre-révolutionnaire, révèle les aspects nombreux qui la différencient des deux précédents rassemblements et interdit d'en faire le résultat d'un mouvement linéaire de maturation contre-révolutionnaire né dès le premier camp au mois d'août 1790. Notons tout d'abord que les pouvoirs constitués,

administrations municipales ou de districts, ne sont pas directement impliqués dans la conspiration. Celle-ci est organisée en Ardèche par le comité de Jalès qui n'a plus grand lien avec les pouvoirs élus, mais est plutôt constitué de personnalités de plus en plus engagées dans la défense du catholicisme et la lutte contre les applications de la Constitution civile du clergé : Claude Allier, qui apparaît comme le principal animateur du comité, n'a ainsi aucune charge électorale contrairement à Malbosc qui tirait sa légitimité de son poste de maire. Quand Malbosc en appelait aux municipalités lors des premiers camps, Allier, lui, cherche à soulever les populations sans nécessairement passer par leurs représentants élus. Dès lors, il est extrêmement difficile de déterminer si les pouvoirs municipaux ont tenu un rôle dans l'organisation de cette conspiration, mais il ne semble pas que leur participation ait été déterminante ⁵¹.

- 38 C'est en réalité par leur absence que les pouvoirs locaux apparaissent les plus intéressants. L'insurrection vise ouvertement à renverser le régime en place pour « rétablir la religion catholique et les prérogatives de la couronne » ⁵² et, de ce fait, menace clairement une grande partie des nouveaux pouvoirs. Dans de nombreux lieux, les anciennes élites sont restées en place et elles ne souhaitent pas nécessairement prendre le risque de perdre des postes, qu'elles peuvent espérer proroger, en se lançant dans un mouvement aventureux ⁵³. Par ailleurs, quand la Révolution a permis un certain renouvellement des hommes au pouvoir, ceux-ci n'ont aucun intérêt à revenir à la situation antérieure. Ce ne sont donc pas les hommes qui disposent du pouvoir qui peuvent être les plus sensibles à la propagande de Saillans et, de fait, la lecture des événements révèle le peu de poids des autorités sur le cours des choses.
- 39 Les troupes de Saillans se réduisent à quelques centaines d'hommes et sont bien moins nombreuses que les foules que nous avons vues pendant le premier et même le second camp. Elles ne sauraient donc représenter les fortes minorités qui durant les premiers camps avaient pu faire jouer les équilibres fragiles des municipalités à leur profit. C'est pourquoi la répression peut être beaucoup plus efficace et brutale. Celle-ci est menée par la population et non par les autorités constituées qui tentent au contraire vainement d'arrêter ou de canaliser la colère populaire. Celle-ci peut se comprendre comme la réponse du peuple à l'incurie du pouvoir ou à la peur qu'aurait provoquée la conspiration. En tout état de cause, en s'arrogeant le droit de justice et de châtement, les foules assemblées lors de ces meurtres se passent des pouvoirs constitués et manifestent encore une fois la méfiance que ceux-ci leur inspirent. De ce point de vue, les violences qui mettent fin à la conspiration de Saillans se situent dans le droit fil de celles de la guerre des châteaux quelques semaines auparavant qui avaient vu la population se moquer ouvertement des autorités. La répression féroce et populaire de la conspiration de Saillans pourrait ainsi marquer la poursuite de l'entrée des foules dans la Révolution initiée par les mouvements du printemps : elles s'érigeraient en garantes de la Révolution face aux menées des aristocrates.
- 40 Les violences exercées à l'issue de la conspiration ne semblent pas rencontrer de fortes oppositions. Alors que les communautés apparaissaient très divisées au moment du second camp de Jalès, elles semblent ici unies dans ces punitions qui peuvent peut-être s'apparenter à des cérémonies de « réconciliation victimaire » telles que les décrit René Girard ⁵⁴. Les violences de juillet 1792 exercées en commun par la communauté d'habitants achèveraient alors un cycle de divisions nées dès le premier camp de Jalès ⁵⁵. Elles peuvent aussi être conçues comme des châtements exercés par les révolutionnaires convaincus sur d'infimes minorités de contre-révolutionnaires affirmés servant de bouc-

émisaires ; elles constitueraient alors des ersatz de guerre civile destinés à impressionner les opposants et à satisfaire la colère des patriotes, tout en préservant les communautés d'habitants. De ce point de vue, la non-intervention des pouvoirs constitués serait justifiée par la nécessité de ces violences au nom du salut public.

- 41 Quoi qu'il en soit, les violences populaires sont nombreuses⁵⁶. Ce n'est pas uniquement le châtement des conjurés que la foule prend en charge, mais celui des minorités qui entravent le cours de la Révolution. Ainsi, le massacre des prêtres des Vans est justifié par leur refus de la Constitution civile du clergé. Les foules qui commettent ces meurtres se chargent d'appliquer les lois, rôle que les autorités municipales, modérées ou divisées, ne remplissent pas. Celles-ci se trouvent disqualifiées par la politisation des camps et la traduction des divergences en mouvements armés et violents : celui de Saillans, contre-révolutionnaire et peu populaire, d'une part, et celui des patriotes résolus et nombreux, d'autre part.
- 42 La conspiration de Saillans, qui unit la cause religieuse et celle de la Contre-Révolution, se solde par un échec. Ce constat suffit à décourager toute lecture téléologique des camps de Jales dont l'histoire serait celle de l'audience croissante de l'idéologie contre-révolutionnaire dans le Vivarais. Celle-ci se développe au fur et à mesure des événements dans des cercles très restreints qui interprètent à tort les mouvements de foules des premières années de la Révolution comme des oppositions politiques à la Révolution dans son ensemble. Les foules des deux premiers camps de Jales se rassemblent sur des mots d'ordre très éloignés des débats nationaux et n'apparaissent contestataires du pouvoir qu'au plan local. Ce sont donc essentiellement les rapports des citoyens aux pouvoirs locaux qui importent dans la compréhension des deux premiers camps de Jales. Un tournant très net apparaît cependant à partir de l'automne 1791. Les tentatives d'application de la Constitution civile du clergé poussent un grand nombre de villageois dans la voie de la résistance à la Révolution. Cependant, la protection des réfractaires par les villageois et leur refus de voir s'installer le curé jureur peuvent encore être considérés comme ce que Colin Lucas et Claude Mazauric ont appelé « l'anti-Révolution », à savoir le refus quasi instinctif de certaines mesures du pouvoir sans pour autant disposer d'un projet politique de rechange⁵⁷. En effet, la conspiration de Saillans, qui permet à l'été 1792 de juger de la force de la Contre-Révolution, révèle sa relative faiblesse. Si les résistances au cours révolutionnaire ont été très fortes, elles n'ont pour autant pas déterminé la majorité des paysans à entrer dans la Contre-Révolution, et ce malgré les tentatives des nobles de se rapprocher et d'encadrer les masses paysannes⁵⁸. Les raisons de ce refus n'ont pas été analysées ici, mais on peut soupçonner qu'elles sont en partie dues à la peur qu'ont pu provoquer les violences « patriotes » du printemps ainsi qu'à celle des troupes dont les Ardéchois ont déjà vu la détermination en février 1791. Mais cette petite entrée dans la Contre-Révolution doit peut-être aussi au fait que cette région n'était pas encore travaillée par de forts courants contre-révolutionnaires. Les deux premiers camps de Jales n'avaient peut-être pas tant signifié les résistances à la Révolution que la volonté de participer à des pouvoirs révolutionnaires sur lesquels les citoyens ne savaient jouer que sur le mode de l'intimidation.

NOTES

1. Cet article reprend certains aspects de mon mémoire de DEA, *Les pouvoirs révolutionnaires face aux camps de Jales (1790-1792)*, sous la direction de M. le Professeur Jean-Clément MARTIN, I.H.R.F., Paris I, septembre 2003, 128 p.
2. Firmin BOISSIN, *Les camps de Jales*, Annonay, impr. P.-Ch. Hervé, 1885, rééd. 1896.
3. Gwynne LEWIS, *The Second Vendée. The Continuity of Counter-revolution in the Department of the Gard, 1789-1815*, Oxford, Clarendon Press, 1978, 250 p.
4. Valérie SOTTOCASA, « Résistances paysannes et Révolution : le cas des hautes terres du Sud du Massif-Central », dans Roger DUPUY (dir.), *Pouvoir local et Révolution. La frontière intérieure*, Actes du colloque international de Rennes (28 septembre-1er octobre 1993), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, pp. 377-391.
5. Le 13 juin éclate une rixe entre les volontaires protestants et les « citoyens catholiques de Nîmes », les cébets dirigés par Froment. Ces affrontements font plus de trois cents morts catholiques. Anne-Marie DUPORT, *Terreur et Révolution à Nîmes en l'an II, 1793-1794*, Touzot, 1987, pp. 59-61.
6. Firmin BOISSIN, *op. cit.*, p. 15.
7. Vingt mille hommes et cent soixante-dix drapeaux sont les chiffres donnés par le procès-verbal dressé par le comité de Jales à l'issue de la journée (A. D. Ardèche, L 311). Ces chiffres sont repris par Charles JOLIVET (*La Révolution dans l'Ardèche*, thèse pour le doctorat ès-lettres, Largentière, E. Mazel, 1930, p. 216). Le lieutenant criminel de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg chargé de l'enquête à l'automne 1790 mentionne pour sa part quarante-cinq mille hommes et cent trente-huit drapeaux (A. D. Ardèche, L 312). Une lettre du comité de recherche de l'Assemblée nationale du 1er septembre parle de trente mille hommes (*ibid.*, L 311) ; le rapport final du comité de recherche présenté par Sillery le 7 septembre 1790 devant l'Assemblée nationale ne mentionne plus aucun chiffre (*Archives Parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises. Première série, 1787 à 1799*, M. J. MAVIDAL et de M. E. LAURENT (dir.), t. XVIII, p. 639)
8. Procès-verbal de la tenue du camp fédératif de Jales, signé par Malignon, secrétaire du comité fédératif (A. D. Ardèche, L 311). D'autres témoignages, recueillis par le lieutenant criminel de Villeneuve-de-Berg durant l'automne 1790, mettent au contraire en avant le désordre régnant dans le camp (*ibid.*, L 312).
9. Procès-verbal de la tenue du camp fédératif de Jales, (*ibid.*, L 311).
10. Il y est notamment décidé le transfert des prisonniers détenus à Nîmes hors du département du Gard pour être jugés, la réintégration des catholiques de Nîmes et de tout le département dans leurs droits, la restitution de leurs armes et l'envoi d'une députation conciliatrice à Montpellier, les frais de cette députation devant être répartis sur tout le département (*ibid.*).
11. *Ibid.*
12. *Ibid.*
13. Voir les informations prises sur le camp par le sénéchal de Villeneuve-de-Berg (*ibid.*, L 312) et la lettre des délégués du premier canton d'Uzès à Malbosc après le camp (*ibid.*, L 311).

14. Proclamation du département de l'Ardèche du 26 août 1790 (*ibid.*) et Réquisitoire de Sillery devant l'Assemblée nationale le 7 septembre 1790 (*Archives Parlementaires de 1787 à 1860, op. cit.*, t. XVIII, séance du 7 septembre 1790, pp. 639 et sq)
15. Voir les articles de M. JOURNAL, le gazetier du *Courrier d'Avignon* et les polémiques qui s'ensuivent (A. D. Ardèche, L 311).
16. Michel Riou étudie ainsi la population protestante d'Annonay et montre que certaines personnalités, par exemple le pasteur Koenig, se distinguent des autres par l'assimilation qu'elles font entre défense du catholicisme et défense de l'absolutisme. Michel RIOU, « Religion et Révolution dans le département de l'Ardèche », dans *Religion, Révolution et Contre-Révolution dans le Midi. 1789-1799*, Colloque international tenu à Nîmes, janvier 1989, éd. Jacqueline Chambon, 1990, pp. 106-108.
17. Une délibération à Berrias, le 1er novembre 1790, rappelle ainsi que le serment prêté devant le « dieu de nos pères » vise à maintenir la nouvelle constitution (A. D. Ardèche, L 311).
18. On peut trouver ce *Manifeste de cinquante mille Français réunis en corps d'armée à Jalès* (35 p.), daté du 4 octobre 1790 dans *La Conspiration de Saillans avec les pièces authentiques, rédigé et imprimé par ordre du département de l'Ardèche*, Guillet, Privas, 1792, 124 p. La paternité de ce manifeste est discutée.
19. L'ouverture du manifeste affiche l'ensemble de ces caractères : « L'assemblée des habitants fidèles du Vivarais, réunis en corps d'armée et campés à Jalès pour la défense de la Religion catholique et de la Monarchie française : à tous les amis du bon ordre et de la justice, Salut » (*Manifeste des cinquante mille Français, op. cit.*, p. 3).
20. L'Assemblée nationale est présentée comme illégale depuis qu'elle a refusé de se dissoudre le 25 juin (*id.*, p. 12). Cependant l'argumentaire suivi dans le *Manifeste* ne se fonde pas sur cet abus de pouvoir des délégués du peuple pour condamner la Révolution, ce qui aurait ancré cet écrit dans une pensée politique, il en fait une prise de pouvoir par les protestants.
21. Rapport fait au directoire du département de l'Ardèche par MM. Chastanier, Roger et Roux d'Aubenas le 24 février 1791 (A. D. Ardèche, L 313). La nomination de ce général patriote est analysée par Firmin Boissin comme la grande erreur de ce camp, mais il l'explique par les divisions au sein du comité de Jalès qui, d'après lui, aurait nommé ce général, ce que contredit le rapport sus-indiqué.
22. Les districts étaient initialement sept, mais, pour réduire les frais, on en décide la réduction à trois (Tanargue, Mézenc, Coiron) en juillet 1790 ; le décret de l'Assemblée nationale du 18 août légalise cette division du département. Lorsque les élections des administrations des sept districts se déroulent, les électeurs savent déjà que ces administrations sont provisoires et ne participent que peu aux élections. Le poste qu'occupe Rivière de Larque est donc précaire et il doit s'attacher à accroître sa popularité s'il veut être élu dans les nouveaux districts où la compétition sera plus dure.
23. Compte rendu de Rivière de Larque sur la tenue du camp de Jalès (A. D. Ardèche, L 311).
24. Rivière de Larque aurait ainsi affirmé que les aides de camp désignés par le maire de Berrias n'étaient pas des gardes nationaux, mais des « gardes du corps » : le district prétend incarner l'autorité légale tandis que Malbosc ne serait qu'un chef de clan. Récit du camp par Tavernol Barrès, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, chargé du jugement des auteurs des arrêtés pris au camp de Jalès (*ibid.*, L 312).
25. Compte rendu de Rivière de Larque, *op. cit.* (*ibid.*, L 311).

26. La ville des Vans envoie ainsi des délégués tant catholiques que protestants alors que la municipalité est protestante. Lettre de la municipalité des Vans à Malbosc, 10 août 1790 (*ibid.*).
27. De nombreuses lettres d'invitation sont nominatives.
28. L'histoire de la ville de Joyeuse est bien connue puisque ses archives sont conservées et qu'elle a donné lieu à une monographie lors du bicentenaire (Roger BOISSONNADE, Jacques LACOUR, Jean-Pierre LAPASSAS, Jean-Michel SENASSON, Jack ZMINKA, *Chronique de Joyeuse pendant la Révolution*, édition du Comité du bicentenaire de la Révolution française de Joyeuse, 1989, 235 p.).
29. *Id.*, p. 67.
30. Une lettre de certains citoyens de la ville aux « présidents des commissions du comité fédératif de Jalès » du 17 août 1790 se plaint de cette sélection qui a éloigné de la garde nationale tous ceux qui servaient sous l'ancien maire (de Gasque, proche d'Allamel de Bournet) et demandent protection et « fraternité en action » au comité (A. D. Ardèche, L 311).
31. Cinq cents de ces hommes restent le soir et partagent la soupe avec les protestants de la ville. Compte rendu de la commune de Vallon du 14 mars 1791 (*ibid.*, L 313).
32. Délibérations de la municipalité des Vans, 18 et 19 février 1791 (*ibid.*).
33. Charles JOLIVET, *op. cit.*, pp. 237-238.
34. Délibération de la municipalité des Vans, 10 mars 1791 (A. D. Ardèche, L 313).
35. De ce point de vue, il y a un très fort décalage entre les propos rousseauistes tenus à l'Assemblée nationale et la réalité locale.
36. Pour un récit détaillé de cette conspiration, voir Charles JOLIVET (*op. cit.*, pp. 354-372) et le compte rendu qu'en a fait le département de l'Ardèche dans *La Conspiration de Saillans*, *op.cit.*
37. Saillans tenait garnison à Largentière lors du deuxième camp de Jalès. Il aurait dû participer à sa répression sous les ordres du colonel des Ours Mandajors qui préfère se passer de son aide. Au mois de décembre 1791, il serait à Perpignan où il tente de soulever son régiment. Il est décrété d'arrestation le 3 janvier 1792 et se réfugie à Coblenche (Charles JOLIVET, *op. cit.*, p. 356).
38. Cette promesse semble totalement utopiste puisque l'état des forces dont nous disposons montre que le comité savait pouvoir compter sur environ deux mille à deux mille cinq cents hommes (*La Conspiration de Saillans*, *op. cit.*, pièce justificative 32). Claude Allier pense probablement que le soulèvement de ce noyau dur entraînera un mouvement de masse : cette erreur d'appréciation provoque l'échec total de la conspiration.
39. Saillans veut pousser Conway à agir ; devant ses refus, il s'adresse directement aux Princes qui lui enjoignent fermement à deux reprises (8 mai et 18 juin) de rester soumis à Conway et de ne rien tenter pour le moment (*La Conspiration de Saillans*, *op. cit.*, pièces justificatives 33 et 40 et Charles JOLIVET, *op. cit.*, p. 359.)
40. Charles JOLIVET, *op. cit.*, p. 365.
41. *La Conspiration de Saillans*, *op. cit.*
42. *Ibid.*, p. 20.
43. *Ibid.*, p. 21.
44. *Ibid.*, p. 22.
45. Une lettre du directoire de l'Ardèche à l'Assemblée nationale parle d'environ deux cents morts et s'inquiète de ce que la fureur populaire ne semblât pas vouloir laisser le

moindre prisonnier pour la Haute Cour (*Archives Parlementaires de 1787 à 1860, op. cit., t. XLVI, séance du 18 juillet 1792, pp. 621 et sq.*).

46. Le 12 juillet au soir, Hyacinthe Laurent qui dirige une patrouille de cinq hommes se saisit de Saillans, Pradons, Nadal, Boissin et du domestique de Saillans. Laurent résiste aux tentatives de corruption et ramène Saillans aux Vans (Procès-verbal du juge de paix des Vans, A. D. Ardèche, L 314). Il obtient une gratification de trois mille livres de la part de l'Assemblée nationale (*Archives Parlementaires de 1787 à 1860, op. cit., t. XLVI, p. 665*).

47. Arrêtés le 9 juillet, ni le juge de paix, ni la municipalité n'avaient trouvé de charges contre eux ; on se borne donc à leur assigner un appartement à la maison commune, mais, le 14 juillet, le bruit court qu'ils ont disparu ; les gardes nationaux et la population enfoncent les portes, se saisissent des dix prêtres, les jettent sur la place du village et les massacrent tous, sauf un qui avait réussi à prouver qu'il avait prêté le serment (Charles JOLIVET, *op. cit.*, p. 370).

48. *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, op. cit., t. XLVI.*

49. *Ibid.*, t. XLVI, pp. 621 et sq.

50. Charles JOLIVET, *op. cit.*, pp. 370-371.

51. Il faudrait notamment être capable de savoir comment était effectué le recrutement de Claude Allier. Les archives disposent d'état des forces par commune (*La Conspiration de Saillans, op. cit. Pièce justificative 32*), mais ne disent rien de la façon dont ces calculs étaient faits. Des officiers municipaux et des responsables de gardes nationales semblent servir d'intermédiaires entre le comité de Jalès et les troupes (A. D. Ardèche, L 314 et L 315).

52. Proclamation du comte de Saillans (*ibid.*, L 315).

53. Bruno Teyssier montre que le passage des hommes traditionnels aux hommes nouveaux à la tête des municipalités s'effectue très lentement et que ce n'est qu'en 1792 que des municipalités comme Viviers, Bourg Saint-Andéol, Largentière, Aubenas disposent d'une majorité de révolutionnaires. Parfois, il faut attendre la Terreur comme à Villeneuve-de-Berg. Bruno TEYSSIER, « Le pouvoir et les groupes de pression locaux en Vivarais. 1750-1795 », *Bulletin du centre d'histoire et d'économie sociale de la région lyonnaise*, n°4, 1987, pp. 21-32.

54. René GIRARD, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1975.

55. Cette interprétation possible des violences de juillet 1792 ne pourrait être confirmée que par une étude plus précise des foules qui les commettent. Il faudrait en effet pouvoir déterminer qui sont les habitants qui participent à ces massacres et le nombre, ainsi que la qualité, de ceux qui ne s'y impliquent pas.

56. Charles JOLIVET, *op. cit.*, pp. 368-369.

57. Cité dans Norman HAMPSON, « La Contre-Révolution a-t-elle existé ? », dans François LEBRUN, Roger DUPUY (dir.), *Les Résistances à la Révolution, Actes du colloque de Rennes* (17-21 septembre 1985), Paris, Imago, pp. 462-469.

58. Gwynne LEWIS, *op. cit.*, p. 131.

RÉSUMÉS

En juillet 1792, l'armée du Comte de Saillans cherche à « allumer la flamme de la Contre-Révolution » dans le sud de la France. L'insurrection est immédiatement écrasée dans le sang par les patriotes. Pourtant, au mois d'août 1790 et en février 1791, les deux premiers camps de Jalès avaient semblé manifester la force de la Contre-Révolution naissante dans les départements de la Lozère, de l'Ardèche et du Gard. Cet article revient sur les trois premiers camps de Jalès pour montrer que la conspiration de Saillans, ouvertement contre-révolutionnaire, ne réussit pas à s'inscrire dans la continuité des deux épisodes précédents. Ceux-ci sont des réactions catholiques aux rumeurs de menaces protestantes dans des terres soumises aux tensions confessionnelles. Organisés ou utilisés par certains élus locaux, ces rassemblements s'inscrivent dans les luttes internes aux communautés d'habitants et se nourrissent des conflits qui se développent lors de la mise en place des pouvoirs locaux.¹

The « Camps de Jalès » (1790-1792) : Episodes of the Counter-Revolution ? In July 1792, an army led by the Comte de Saillans attempted to « fan the flames of counter-revolution » in the south of France. The insurrection was immediately crushed in a bloodbath by patriot forces. Yet, in August 1790 and February 1791, the first two camps de Jalès had appeared to embody the nascent counter-revolution in the departments of Lozère, Ardèche and Gard. This article reviews the first three camps de Jalès and concludes that the Saillans conspiracy, overtly counter-revolutionary, was hardly a linear continuation of the previous two episodes. These were both Catholic reactions to rumours of Protestant threats in areas of confessional tension. Organized or exploited by a number of elected officials, these mass gatherings resulted from internal struggles within local communities and were sustained by the conflicts that developed as the local powers were installed.

INDEX

Mots-clés : Contre-Révolution, Fédération, camps de Jalès, pouvoirs locaux, Saillans, Malbosc

AUTEUR

FRANÇOIS DE JOUVENEL

Doctorant, Université Paris I Panthéon-Sorbonne